

Projet de forage profond GAEC LOUDENOT Commune de ST MICAUD (71)

Présentation du projet

Nous avons pour projet un forage profond destiné à alimenter nos animaux (30 000 poulets ou canards) à l'année.

Le projet se situe sur la commune de MARIGNY (71).

Actuellement nos animaux ne sont abreuvés que par le réseau en bâtiments, avec un coût non négligeable et une pression sur le réseau d'eau potable.

L'objectif du projet est, via un appui de la CUCM, d'être plus autonome en eau et d'alléger nos charges :

- *Limiter notre consommation de l'eau du réseau et les charges liées*
- *Gagner en sérénité et ne pas avoir peur d'une panne de réseau*
- *Sécuriser et améliorer le bien-être de nos animaux*
- *Gagner en sérénité lors des sécheresses, en alimentant les prés alentour ; ne pas avoir peur d'une panne des sources existantes, limiter les trajets et l'astreinte de vérification des auges*

Caractéristiques du forage

Le sourcier que nous avons sollicité et qui travaille habituellement avec l'entreprise de forage nous a annoncé de l'eau à partir de 70 m de profondeur avec un débit de 5 m³/h.

L'origine de l'eau

Selon le sourcier, l'eau proviendrait de rivières souterraines.

A notre connaissance, aucune autre utilisation de cette eau n'est faite localement : pas de puits, de captages d'eau potable etc. L'eau potable de la CUCM ne provient d'ailleurs que de lacs car aucune nappe conséquente n'est présente.

Le volume annuel prélevé prévu est, sauf erreur de notre part, de 8 600 m³. Il ne devrait pas impacter la ressource ni les sols qui la recouvrent.

L'environnement du forage

Le forage n'aura pas lieu en zone Natura 2000 ou en ZNIEFF.

Il n'est pas situé sur une Aire d'Alimentation de Captage de captage ou dans un Périmètre de Protection de Captage.

Il n'est pas en zone inondable ou en forêt.

Il est éloigné de tout cours d'eau ou étang.

Il est situé à plus de 35m d'un bâtiment d'élevage ou de l'habitation.

Il est situé dans les prés et n'aura à terme qu'un petit impact surfacique d'environ 2mx2m.

Précautions prises

Etant donné sa situation, le forage ne sera pas à risque vis-à-vis :

- *d'une pollution aux hydrocarbures car il n'y a pas de circulation dans le pré et une margelle sera mise en place pour éviter tout ruissellement vers le forage*

- d'une pollution organique car aucun épandage ne sera réalisé à moins de 35m du forage, une margelle sera mise en place pour éviter tout ruissellement vers le forage et elle sera clôturée afin que les animaux n'y circulent pas.
- d'une pollution phytosanitaire car aucun traitement phytosanitaire ne sera appliqué sur ce pré/à moins de 100 m du forage

Lors du chantier, les boues seront évacuées sur la parcelle, en aval, de manière diffuse et en veillant à ne pas impacter un cours d'eau en aval.

Une fois en service, les eaux utilisées :

- en bâtiment, pour l'abreuvement, seront bues par les animaux, évacuées via leurs fientes et récupérées comme telles et tel que prévu dans la mise aux normes des bâtiments. Elles seront ensuite épandues selon la réglementation en vigueur pour les effluents d'élevage, comme l'étaient l'eau du réseau initialement utilisée pour ces même usages
- en bâtiment, pour le nettoyage des sols et du matériel, seront récupérées également via les installations de récupération des effluents d'élevage
- au pré, seront bues par les animaux, évacuées via leurs déjections et « filtrées » par l'herbe présente sur la parcelle et le sol